

## Édito

# /Nouvelles du front

Bonjour à vous chères et chers adhérent(e)s ! J'espère que vous avez passé un bel été, que les soldes ont été bons malgré la canicule qui nous a tous touchés. Depuis mon dernier édito, que s'est-il passé ?

Nous sommes toujours en attente de la validation par la Direction Générale des Entreprises de notre demande de rapprochement de branche.

Elle tarde, mais nous attendons avec impatience le rapport de Monsieur Pierre Romain (maître des requêtes au Conseil d'État) qui, depuis le 18 avril, a le dossier en main et devait rendre fin juillet son « rapport d'étape sur la restructuration des branches ».

Nous avons eu un entretien avec Antoine Foucher, directeur de cabinet de Mme Pénicaud,

ministre du Travail. Nous l'avons écouté avant tout sur différents thèmes : trois d'entre eux ont retenu notre attention, notamment celui de l'*alternance*. Il y aura un allègement du temps de l'*alternance*, laquelle pourra être résiliée au bout de 6 mois sans perte de nos exonérations. Un contrat en *alternance* pourra se conclure tout au long de l'année. Ce dispositif est assez rassurant ; je pense qu'il faudra en profiter à partir de 2020. Employer en *alternance* sera un gage de bonne conduite qui sera pris en compte dans l'application du Bonus-Malus pour un emploi en CDD.

Le 2 avril 2020, la nouvelle réforme de l'assurance chômage sera mise en place. Elle se traduira par une évolution et une révision des droits au chômage, enfin...

Nous avons également fait part de nos préoccupations sur le social car nous ne pouvions pas évoquer d'autres sujets ; nous avons en particulier réclamé une franchise sociale pour celles des TPE qui seraient étouffées par les baisses de CA liées aux « gilets jaunes » ou dans l'optique de la transmission d'entreprise.

Une demande a été faite d'une éventuelle exonération pour l'embauche d'un premier employé, avec une durée de 24 mois afin que les TPE puissent respirer un peu.

Je m'entretiendrai bientôt avec les interlocuteurs *ad hoc* sur le moyen de réduire les périodes de promotions, voire de les interdire, mais c'est une décision qui ne pourra être prise qu'au niveau européen. Une alternative nationale doit être trouvée mais elle doit inclure les sites Internet. Le gouvernement envisage d'imposer l'obligation de faire payer les frais de retour de tous les sites Internet. Nous suivons ce dossier de près, mais cette perspective est très encourageante.

Je vous laisse travailler chères et chers ami(e)s, que le froid soit avec nous cette saison ! On l'espère tous. À bientôt !

**Sandrine Lacotte-Garcin.**



Sur le stand de la FDCCF lors du salon « Crecendo Paris » du 22 au 24 septembre. De gauche à droite : Sandrine Bohana, Philippe Daquai, Sandrine Lacotte-Garcin, Jean-François Bessec et Elliott Trinel.

## Sommaire

- 2 Réunion du Conseil fédéral
- 3 Financement de la formation : les dernières nouvelles
- 4 CPA/CPQ : Les conseils du podologue aux chausseurs
- 5 Mettre les belles matières à l'honneur
- 6 Les magazines de la profession
- 7 Qualité de vie au travail. Un défi pour l'entreprise de demain
- 8 Protection juridique

## Valoriser nos atouts

Une année de tous les défis s'ouvre à nous, comme nous en avons débattu en Conseil Fédéral en janvier. Les questions sont nombreuses mais les réponses pas toujours évidentes à trouver, certainement la conjonction de plusieurs facteurs.

Ce numéro est essentiellement axé sur la valorisation de nos produits, de nos magasins et, bien sûr, de notre personnel. Comment apporter un réel « plus » qui fera que le consommateur fréquentera davantage nos magasins et moins les sites web ? Nous vendons des articles de qualité avec des matières nobles, aussi est-il important de bien communiquer sur nos points forts. Le Conseil National du Cuir entreprend des efforts importants dans ce sens, d'où le livret informatif joint à ce numéro. Il vous apportera beaucoup d'informations bien utiles lors de la vente car les clients sont de plus en plus impliqués dans l'éco-responsabilité, l'origine des produits, les matières utilisées. Leurs demandes seront de plus en plus insistantes, autant s'y préparer.

La formation de notre personnel est aussi essentielle. Nous disposons des formateurs spécialisés ainsi que des financements Agefos. Accueil et conseils sont les maîtres mots de cette rentrée.

Nous avons la chance d'avoir des revues spécialisées bien complémentaires ; elles vous apporteront nombre d'informations sur les produits, les tendances, le marketing du point de vente, etc. Ce volet « information » revêt une grande importance pour prendre les meilleures décisions, ce qui est pour le moins impératif en ce moment. **Jean-Pierre Gonet, secrétaire Général**

Le 9 septembre à Paris

# Réunion du Conseil fédéral

Les membres du Conseil Fédéral de la FDCF se sont réunis sous la présidence de Sandrine Lacotte-Garcin, le lundi 9 septembre, pour débattre du suivi des dossiers et envisager les actions futures pour la Branche.

Cette réunion a permis aux membres de la FDCF de remercier chaleureusement Philippe Daquai pour ses 6 ans de mandat de Présidence et de saluer tout particulièrement son initiative de fêter le centenaire de la Fédération et de faire réaliser un « Livre Blanc » regroupant les 10 propositions urgentes destinées à assurer la pérennité des détaillants en chaussures. Ce document adressé à différents Ministères et Députés a permis de débattre des axes d'actions indispensables à la profession.

Christophe Delmas a indiqué qu'un prochain Conseil Fédéral pourrait être organisé à l'Assemblée nationale. Il sera nécessaire de réfléchir aux thèmes à aborder et présenter des propositions cohérentes pour parler d'une seule voix au nom de la Fédération. Des thèmes ont été évoqués : ils ont pour base le livre blanc, soit prix de référence, urbanisme commercial, loyers commerciaux... Un travail est donc à prévoir.



Le Conseil fédéral en réunion

A été évoquée la question d'une aide que pourrait apporter la Fédération aux entreprises de la branche. Certains suggéraient de cautionner auprès des banques les entreprises en difficulté. Le Conseil a estimé que c'était le métier des banquiers. Il a retenu qu'il conviendra de travailler sur la création d'entreprise et de définir les actions destinées à aider créateurs et repreneurs.

Le Social évolue très vite : de nouveaux textes législatifs sont votés mais non appliqués en attente des décrets ou règlements d'application ; il y a donc beaucoup de flou dans le dialogue social et d'incertitudes sur les nouvelles obligations qui s'imposent aux entreprises. De plus, un rapprochement de la Fédération avec la Fédération Nationale de l'Habillement dans le social est à l'étude. Notre juriste

sociale, Céline Cavelier, nous quitte. Le problème de son remplacement se pose et la recherche d'une nouvelle assistante juridique option « social » est en cours. Le Conseil Fédéral donne son accord pour son remplacement et un budget est retenu.

L'organisation de la future assemblée générale de la FDCF a été abordée : elle se déroulera le 23 et 24 mai 2020. La Corse, la Normandie ou la Bretagne (Saint Malo ?) ont été évoqués. Le Conseil Fédéral a retenu en Corse Ajaccio. Thierry Bellone et Christophe Delmas sont chargés de l'étude de faisabilité de l'opération. Le lundi matin, lors de l'AG, du temps pour échanger sera privilégié. Le lundi après midi des ateliers de formation seront proposés.

## L'information réduit l'incertitude ?

### Que retenir de ce PE 2019 ?

Il faut constater le score exécrable du mois d'avril – 22 % qui a plombé la saison. Avec un tel résultat, il était impossible de repasser en positif. Les + 5 % de juin et juillet, le + 6 % d'août étaient plus qu'insignifiants pour redresser la situation et renverser la tendance, qui s'est soldé par un – 1,65 %.

Au niveau du poids des mois : La mathématique des variations aidant, il est logique que mars ait été de nouveau en dernière position, prenant la place d'août. Chose à souligner : la place de N° 1 confirmée de juillet. Vérifiez bien évidemment les coefficients avec lesquels vous avez travaillé chaque mois ainsi que votre taux de rotation en paires, la qualité et la quantité du stock restant. Un constat évident : un résul-

tat négatif en valeur qui fait réfléchir. Passerez-vous positif la saison prochaine ?

Pour ce mois de septembre : un plus c'est sûr mais de combien ? Septembre 2018, avait très mal commencé, avec une moyenne de - 25% plombant la saison. Ce ne sera pas le cas cette année. Mais le plus risque d'avoir été perturbé par la météo et la conjoncture ? A l'occasion de CRECENDO un abonnement annuel de 50 € TTC vous est proposé. Celui-ci est attaché exclusivement à ce N° du Journal du Détaillant. Pour se faire retourner le bulletin d'abonnement ci-dessous. Michel FOURNEYRON Consultant/Formateur Indépendant Rédacteur du Guide du futur Chaussure

**Pour vous convaincre, n'hésitez pas à demander un spécimen !**



### BULLETIN D'ABONNEMENT EXCEPTIONNEL À TRAJECTOIRE

**La «newsletter» bimensuelle des professionnels de la chaussure**

**d'octobre 2019 à octobre 2020**

**24 numéros à l'année soit 2 par mois**

**Pour un prix unique de 50 € TTC (TVA 20 %) ☐ lecteur-panéliste ☐ simple lecteur**

**NOM :** \_\_\_\_\_ **PRENOM :** \_\_\_\_\_

**Raison Sociale :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Ville :** \_\_\_\_\_ **Code postal :** \_\_\_\_\_

**Tel fixe ou portable :** \_\_\_\_\_

**Email :** \_\_\_\_\_ **@ :** \_\_\_\_\_

☐ désire recevoir la publication : ☐ par email (*lisible grâce à Acrobat Reader*) ☐ par la poste

☐ désire une facture acquittée. ☒ Cocher la ou les cases qui vous concernent

☐ joint pour règlement un chèque **À l'ordre de MARKETING FORMATION CONSULTATION**



# Financement de la formation : les dernières nouvelles

**Nous avons tenu le 1<sup>er</sup> juillet notre première réunion paritaire avec les Agefos depuis notre affiliation au secteur 10, dit Secteur de la Proximité, dont les Agefos deviennent l'Opérateur de Compétences (OPCO).**

Deux sujets à l'ordre du jour : le bilan 2018 et les perspectives ouvertes dans le cadre de la nouvelle loi pour la formation. C'est un bilan sans surprise qui nous est présenté : comme tous les ans, les comptes sont à peu près équilibrés. Pour les entreprises de moins de 11 salariés, les engagements sont en baisse mais ce fut une année difficile pour beaucoup d'entre nous. Pour l'ensemble de la profession les formations « Commerce-vente-Marketing » restent majoritaires avec 40 % des coûts et 65 % des actions. Pour les Contrats de Professionnalisation, on note une baisse assez nette, compensée par deux sessions de CQP en 2018. Au niveau du Compte Personnel de Formation, nous frisons la perfection puisque nous disposons pour la branche d'un montant de 300 000 euros et que le total des engagements 2018 s'élève à 299 517 euros !

Globalement, et ceci demeure une constante dans la durée, l'appétence pour la formation reste faible dans la branche et se concentre sur les entreprises les plus importantes. Pourtant, la formation est bien un levier privilégié de développement pour notre secteur.

## CONCRÈTEMENT QUE VA-T-IL SE PASSER EN 2019/2020 ?

### La collecte

Au niveau des entreprises de plus de 11 salariés, il y aura un premier appel d'environ 75 % de la collecte le 15 septembre 2019, puis le solde fin février 2020 quand seront connus les montants des salaires 2019. Sur ces sommes collectées 80 % seront reversés à France Compétence<sup>(1)</sup> et 20 % versés à l'OPCO. Au niveau de la collecte des moins de 11 salariés, il y aura un seul appel fin février 2020 sur les bases 2019 qui doit être organisé par les Agefos dans le cadre de l'OPCO de proximité.

Nous avons insisté pour que cette collecte de l'OPCO 10 soit réalisée avec le

logo des Agefos. Ceci dans un souci pédagogique pour montrer la continuité aux contributeurs. Les Agefos doivent recevoir très prochainement un agrément pour continuer à gérer notre branche pour l'année à venir comme précédemment. Dans un premier temps, leurs locaux ne changent pas mais ils s'attendent à une baisse des effectifs.

### Les conséquences

Les petites entreprises vont être les perdantes de cette réforme. En effet, la répartition par l'OPCO de la collecte des moins de 11 salariés sera reversée à la branche, à hauteur de 17 % au lieu de 72 % auparavant. Vous imaginez facilement la baisse de dotation qui en résulte ! Les Agefos l'estiment à 60 %.



Jean-François Bessec, vice-président, responsable de la commission sociale.

France Compétence va donc récolter environ 1,5 milliard d'euros. Cette somme que nous perdons pour la formation de nos salariés (mais que nous devons par ailleurs financer sur fonds propres) va être attribuée en priorité à la formation des demandeurs d'emplois. C'était un des points importants des projets du candidat Macron sur la formation...

Heureusement, nous avons mis en place, il y a quelques années, la « Conventionnelle », une

contribution modeste apportée par les entreprises de plus de 10 salariés destinée au financement d'opérations particulières. Il faut noter qu'elle n'avait pas été très populaire à l'époque.

Aujourd'hui, ce sont les sommes engrangées dans le cadre de cette Conventionnelle qui nous assurent sans problème le financement des prochaines formations en attendant que la nouvelle organisation se mette en place !

Nous n'avons pas été nombreux à utiliser ce dispositif, les branches qui ont fait un choix différent risquent de rencontrer dès 2019 des problèmes de financement.

**Votre salarié souhaite faire une formation pour un projet personnel ?**

Sachez que...

Le **Conseil en évolution professionnelle (CEP)** est un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé pour les salariés afin d'échanger avec des conseillers sur leur situation professionnelle, les informer sur un métier ou une formation et préparer, le cas échéant, un projet d'évolution.

**CONTACT**

AGEFOS PME  
www.agefos-pme.com

Sandrine BOHANA  
Fédération des détaillants en chaussures de France (FDCF)  
01 42 06 79 30

**Détaillants en chaussures, LE SAVEZ-VOUS ?**

**Vous voulez en savoir plus sur tous ces dispositifs ?**

Sachez que...

Les conseillers AGEFOS PME sont à votre disposition pour vous conseiller, vous accompagner dans tous vos projets Emploi Formation.

AGEFOS PME  
FDCF  
mandatée par l'OPCO des Entreprises de proximité

AGEFOS PME  
FDCF  
mandatée par l'OPCO des Entreprises de proximité

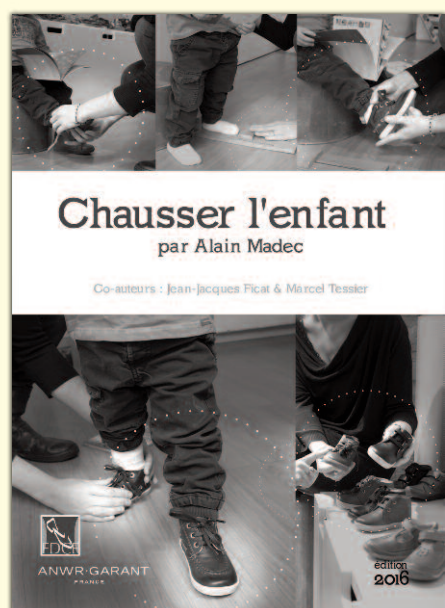
# CPA/CPQ : Les conseils du podologue aux chausseurs

À la demande de l'association CPA (Chausseur et Podologues Associés), une podologue est intervenue jeudi 11 juillet à Strasbourg pour animer un atelier sur la santé du pied auprès des participants au CQP (Certificat de Qualification Professionnelle).

Les entreprises et responsables d'organisations professionnelles du secteur de la chaussure sont particulièrement intéressés à former au CQP leurs futurs responsables et à valoriser le métier de chausseur. Il était tout à fait logique qu'une intervention d'un podologue complète cette formation. En effet, le podologue reçoit en consultation de nombreux enfants mais aussi des personnes atteintes de pathologies diverses. Les échanges ont permis aux chausseurs d'être sensibilisés aux conséquences d'un mauvais chaussage, au pied en général et à l'hygiène des pieds. Une attention toute particulière a été portée aux pieds des diabétiques et les pieds rhumatoïdes.



De gauche à droite : Sophie Caciallupi, stagiaire, Marie-Anne Roméo, stagiaire, Céline Martin, stagiaire, Angélique Beutler, stagiaire, Alain Madec, formateur, Yolande Guiganti, podologue, Catherine Trousset, stagiaire, Xhovana Mane, stagiaire, Amandine Durant, stagiaire.



LES PIEDS DES PETITS SONT FRAGILES. POUR SAVOIR COMMENT BIEN CHAUSSER SON ENFANT AFIN QU'IL SOIT À L'AISE, SAVOIR QUEL SYSTÈME D'ATTACHE CHOISIR, QUEL TYPE DE SEMELLE CHOISIR ?... LISEZ VITE CE LIVRET DISPONIBLE À NOTRE SECRÉTARIAT SUR SIMPLE DEMANDE.



L'intervention de Yolande Guiganti, podologue.

ALAIN MADEC - FORMATION : 7 Bis boulevard Carnot 35160 Montfort-sur-Meu - 06 23 65 53 84



# Mettre les belles matières à l'honneur



Frank Boehly, président du Conseil National du Cuir

Le secteur du cuir en France est engagé dans l'économie de demain. Il a fait de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) un impératif pour soutenir au quotidien le développement de ses entreprises. Point fort de la rentrée de septembre, le premier Sustainable Leather Forum organisé par la Filière Française du Cuir. Il s'est tenu le 16 septembre à la Maison de la FNTP. Pour illustrer l'une des nombreuses démarches RSE de la filière cuir, la création de la Cité de la Chaussure à Romans s'inscrit dans l'ancrage territorial et la préservation des savoir-faire.

Bien avant que la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) soit mise en avant par le

Gouvernement, les entreprises de la Filière Française du Cuir s'étaient fortement engagées dans cette démarche essentielle. Le premier Forum dédié, que nous avons organisé, est l'occasion de rappeler le chemin parcouru par notre



L'agneau plongé est un cuir luxueux, souple, au toucher soyeux et avec une profondeur de couleur exceptionnelle.

filière au niveau social, environnemental et économique.

N'oublions pas qu'elle est la plus ancienne entreprise de recyclage au monde ! Le geste manuel est fondamentalement éthique. Nos entreprises évoluent dans un cadre réglementaire européen très performant dans ce domaine, car extrêmement contraignant. J'en veux pour preuve les



Le premier Sustainable Leather Forum organisé par la Filière Française du Cuir s'est tenu le 16 septembre à Paris.

tanneries françaises qui figurent parmi les plus en pointe à l'échelle internationale. Le cuir français est une filière d'excellence qui ne souffre pas la médiocrité. Le cahier des charges mis en place par les acteurs du luxe tire vers le haut artisans et industriels tout au long d'une chaîne de valeur reconnue dans le monde entier. Les entreprises, dont une grande partie d'entre elles sont des sous-traitants du luxe, tissent un maillage territorial qui stimule à la fois le maintien des savoir-faire et le développement local.

La RSE est une démarche sur le long terme. Le consommateur est devenu, à juste titre, de plus en plus exigeant. Initiées par les grandes maisons, les avancées des entreprises se font à des rythmes différents, mais tout le monde va dans le même sens. Agir en faveur de l'environnement, du bien-être social et animal, de la formation ou encore de l'économie circulaire, est une évolution inéluctable et l'ensemble de notre filière en a pris conscience.

## LE CONSEIL NATIONAL DU CUIR

Le Conseil National du Cuir (CNC) est l'organisation interprofessionnelle de producteurs et utilisateurs de cuir et par extension, de tous ceux qui contribuent à la production, à l'utilisation ou à la distribution du cuir.

Constitué sous forme de confédération, il regroupe 20 fédérations ou syndicats professionnels depuis l'élevage jusqu'à la distribution des produits finis, en passant par le secteur industriel. Il a pour vocation d'animer l'ensemble de la Filière Française du Cuir.

## LA FILIÈRE FRANÇAISE DU CUIR

- 9 400 entreprises.
- 25 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 10,6 milliards d'euros à l'export
- 130 000 personnes salariées dans les industries du cuir, de la tannerie-mégisserie, de la chaussure, de la maroquinerie, de la ganterie, de la distribution d'articles de cuirs.
- Un des leaders mondiaux des cuirs de veau et peaux exotiques.
- 4<sup>e</sup> exportateur mondial
- 3<sup>e</sup> exportateur mondial des cuirs et peaux bruts.
- 3<sup>e</sup> exportateur mondial d'articles de maroquinerie.

# L'Essentiel de la chaussure le magazine des professionnels



Le magazine professionnel L'Essentiel de la Chaussure a été lancé en janvier 1999. Il aura donc 21 ans en janvier prochain. Il s'adresse à l'Interprofession de la Chaussure, des fabricants et marques à la distribution en passant par les agents/représentants et les stylistes. Sa cible principale est la distribution de la chaussure et, au sein de cette distribution, il vise principalement le détail indépendant multimarque qui représente 90 % de ses abonnés et lecteurs. Mensuel, L'Essentiel de la Chaussure publie en fait dix numéros par an – il ne paraît pas en juillet et en décembre.

Sur ces dix numéros, deux bénéficient d'une plus large diffusion, ceux datés Mars et Septembre qui paraissent en fait le 20 février et le 20 août. Ces deux numéros très étoffés avec leurs suppléments « Premium » et « Maroquinerie » correspondent au lancement des nouvelles collections. Ils sont diffusés par voie postale comme à l'accoutumée mais également sur l'ensemble des expositions régionales ainsi que sur le salon « Crecendo Paris ». Cette large diffusion deux fois l'an, qui peut s'apparenter à une opération de communication de sa part, permet au magazine d'accroître sa visibilité et de booster les demandes d'abonnement.

Les numéros qui suivent ces deux numéros « spéciaux », qui paraissent donc en avril et en octobre, comprennent un supplément « nouvelles collections » et, à l'intérieur du magazine, des espaces dédiés aux marques qui souhaitent « privatiser » la présentation de quelques modèles de leur collection. Ces quatre numéros datés Mars, Avril, Septembre & Octobre sont les plus importants de l'année. Certains des six autres numéros comprennent pour la plupart des Dossiers : Confort/bien-être (mai), Enfant (octobre) et Pantoufle (novembre).

L'Essentiel de la Chaussure est également présent sur le web avec son site « lessentiel.com » lancé en même temps que le 1<sup>er</sup> numéro du magazine papier début 1999.

Contact abonnement : Marie-Claire Destrez : [marieclaire@lessentiel.com](mailto:marieclaire@lessentiel.com) - Tél. : 01.46.05.40.24

## Chausser magazine et HebdoCuir font peau neuve et deviennent Leather Fashion Design



Leather Fashion Design (LFD) est né de l'envie de réunir les professionnels de la mode et du retail autour du cuir. Nouveau média B2B,

**LFD Collections & Distribution** met l'accent sur les marques, créateurs et problématiques des professionnels de la distribution - chaussure, maroquinerie, prêt-à-porter et autres accessoires en cuir. Portraits de créateurs, décryptages défilés, focus produits et nouvelles collections, profils de marques à suivre, informations business et marché.

### LFD Collections & Distribution en version papier

LFD se décline au rythme de quatre numéros par an disponibles sur abonnement et chez nos partenaires professionnels sélectionnés parmi les salons, écoles de mode, concept-stores et show-rooms.

### Le média en version web, [leatherfashiondesign.fr](http://leatherfashiondesign.fr)

Retrouvez nos interviews, portraits et reportages, concentré de découvertes et d'informations utiles, enrichi au quotidien sur [leatherfashiondesign.fr](http://leatherfashiondesign.fr). Nous avons imaginé une Newsleather personnalisable selon vos préférences, pour lire à votre rythme les articles de vos thématiques d'intérêt.

Contact abonnement : Michel Descarpentries : [michel@leatherfashiondesign.fr](mailto:michel@leatherfashiondesign.fr) - Tél. : 01.43.59.89.32



# Qualité de vie au travail

## Un défi pour l'entreprise de demain

Comment permettre l'échange et le travail en équipe, l'équilibre entre objectifs et ressources, l'intégration d'un nouveau collaborateur ? Comment informer et rassurer ? Comment devenir une « organisation accueillante » pour les individus – quels que soient leurs profils, leurs fragilités –, à l'instar de celles mises en place par les pays scandinaves ? L'aménagement de l'espace de travail constitue l'un des paramètres régulièrement mis en exergue par les labels Great Place to Work.



SANTÉ – PRÉVOYANCE – RETRAITE – ÉPARGNE



« La réflexion sur l'ergonomie de l'espace de travail répond-elle aux besoins de salariés ? » interroge Maryline Nguyen, directrice conseil chez Sociovision/IFOP. « Pour ces derniers interrogés par notre observatoire annuel, l'espace sert à améliorer le travail d'équipe, à être un vecteur de bien-être et de santé, mais aussi à encourager la créativité. Or, cette dernière n'est pas forcément au cœur de la réflexion. » Si les tensions créées il y a quelques années par la digitalisation de l'univers professionnel sont aujourd'hui retombées – les salariés sont devenus suréquipés chez eux –, la place de l'intelligence artificielle inquiète en revanche certains collaborateurs. Mais pour la consultante, c'est la charge de travail qui représentera demain un véritable enjeu.

Comment définir la charge mentale, psychologique, sachant qu'il y a de plus en plus de porosité entre les temps professionnel et privé ? « Cette préoccupation est en constante évolution », note Maryline Nguyen.

Pour l'ANACT, seule une action sur l'organisation du travail peut faire bouger les lignes. « Travailler sur l'organisation du travail est complexe », reconnaît Olivier Mériaux, directeur adjoint de l'ANACT. Particulièrement pour les petites entreprises. Même si ces dernières ont comme atout une « proximité qui rend le dialogue naturellement plus facile ». En fait, l'entreprise n'est pas préparée.

Les ajustements individuels ne sont pas viables à long terme car pouvant susciter des tensions sur le collectif. « Ce qu'on essaie de construire, poursuit-il, ce sont des approches collectives avec des solutions durables, des compromis plus clairs. Les entreprises ont besoin d'actions portées, pilotées, collectivement par des branches, des filières professionnelles au sein desquelles elles vont travailler ensemble pour inventer des solutions adaptées (...) »

Qui dit évolution de l'organisation dit évolution du rôle du manager. Quel est le rôle du manager de proximité, ce rôle clé – le bien-être au travail, c'est d'abord l'humain – doit être repensé. Il faut promouvoir manager la personne qui montre sa capacité à servir le collectif, pas celui qui est expert dans son domaine technique.

(1) Extrait de l'article « Qualité de vie au travail. Un défi pour l'entreprise de demain », rédigé par Armelle Oger, We Demain éditions pour Malakoff Médéric.

## Rappel important

### LA PROTECTION JURIDIQUE

**Dans le cadre de votre cotisation FDCF, vous bénéficiez d'une Protection Juridique.**

Cette Assurance Protection Juridique permet :

- de prendre en compte tout litige, c'est-à-dire toute réclamation amiable ou judiciaire en Recours ou en Défense ;
- de donner des conseils en prévention et informations juridiques, la défense amiable et judiciaire des intérêts de l'Adhérent ;
- de prendre en charge les frais d'Avocat et de procédure dans la limite des plafonds prévus et avec l'accord de l'assureur ;
- d'effectuer l'exécution et le suivi des décisions rendues.

Les domaines garantis :

- activité professionnelle : Fournisseurs, Clients, Assureurs, Banques, Problèmes de baux et avec l'Administration ;

- domaine social : Prudhommes, URSSAF, Inspection du Travail ;
- fiscalité : contrôle fiscal, commission de recours amiable à compter de la réception de la notification de redressement.

Vous avez un litige dans le cadre de votre profession et souhaitez avoir recours à cette Protection Juridique ?

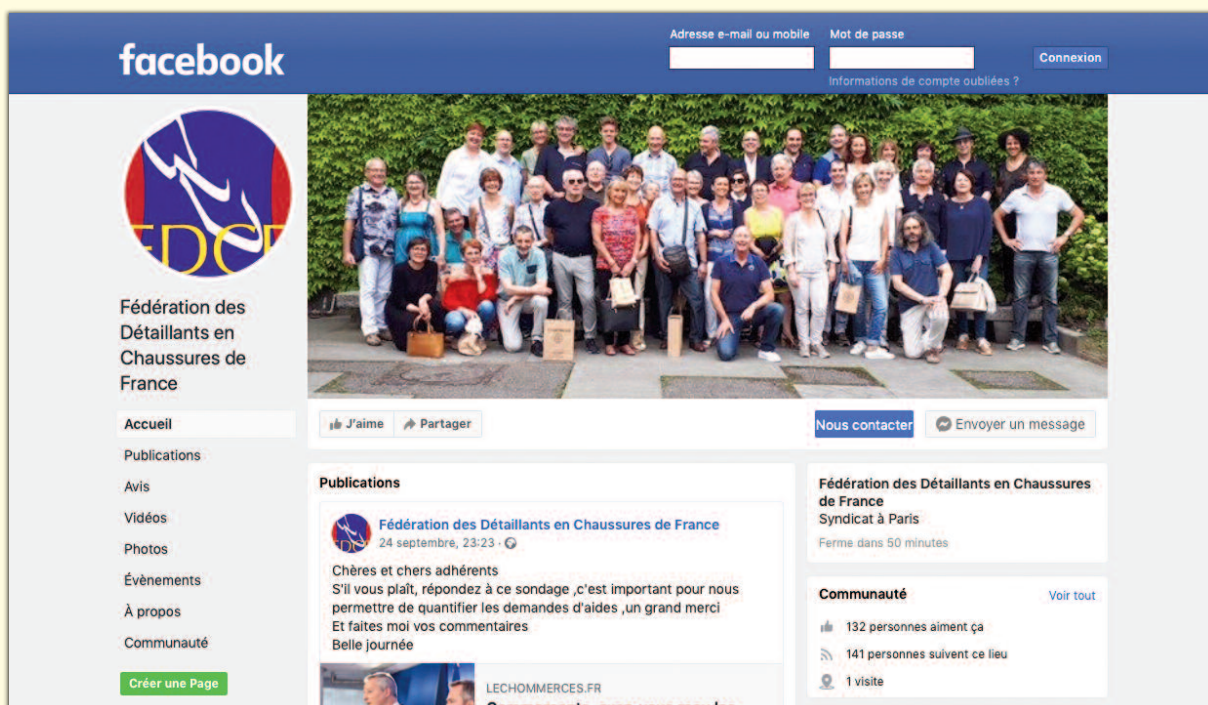
Contactez au plus vite la FDCF au 01 42 06 79 30 ou par mail [fdcfc@chaussure.org](mailto:fdcf@chaussure.org), dès que vous en avez connaissance et avant toute saisine de Conseils ou d'Avocats. La Fédération transmet votre dossier à son représentant le Cabinet Guy SIDOBRE, celui-ci ouvre un dossier de sinistre, en prend connaissance, contacte l'Adhérent pour plus d'information et le déclare à DAS-COVEA.

**Découvrez de nombreuses rubriques sur notre site !**

La page d'accueil du site de la fédération : [www.chaussure.org](http://www.chaussure.org)



**Venez nous rejoindre et échanger avec nous sur notre Facebook**



# FDCF

Tél. : 01 42 06 79 30 / 01 42 06 79 40 - Fax : 01 42 06 52 09 Du lundi au vendredi de 9h à 17h  
[fdcfc@chaussure.org](mailto:fdcf@chaussure.org) [www.chaussure.org](http://www.chaussure.org) 46, boulevard de Magenta 75 010 Paris.

Conception graphique : © Nicolas Petit - [www.nicolaspetit.net](http://www.nicolaspetit.net) / Imprimeur : Imprimerie Solidaire